

La retraite additionnelle de la Fonction publique : les versements vont commencer.

= Rappel du contexte :

Le régime additionnel de la fonction publique (RAFP), créé par la loi réformant les retraites en 2003, prend en compte les primes et rémunérations accessoires dans l'assiette des retraites.

L'employeur et l'agent cotisent à parts égales à hauteur de 5% de ces indemnités et cela dans la limite de 20% du traitement indiciaire.

Ce régime fonctionne par capitalisation et par points depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les premiers versements auront lieu en 2006.

= Principes de calcul :

Les montants cotisés sont convertis en points, conformément aux règles de la capitalisation.

Le 10 novembre 2005, le conseil d'administration du RAFP où la CFDT siège et dont elle détient la vice-présidence, a fixé la valeur d'acquisition du point à 1 euro.

Pour calculer cette rente il suffit de totaliser les points obtenus et de les multiplier par la valeur de service du point, fixée par le conseil d'administration à 0,0400 euros en 2005 et 0,0408 euros en 2006.

Lors du départ en retraite et à condition d'avoir au moins 60 ans, le RAFP, sur demande des intéressés, versera la rente ou un capital si la rente annuelle est inférieure à 205 euros.

Au delà de 60 ans la rente sera majorée par une surcote.

= Principes d'investissement :

Le RAFP est tenu par les textes qui l'ont créé d'effectuer principalement ses investissements en placements obligataires (au moins 75%), pour des raisons de sécurité financière.

En outre, et c'est une première pour un régime de retraite par capitalisation, le conseil d'administration a décidé que l'ensemble des placements sera effectué en respectant des principes d'investissement « socialement responsable ».

Outre les critères financiers, des critères d'analyse extra financière seront donc appliqués aux décisions de placement du RAFP (états, collectivités, entreprises auxquels le RAFP apportera des fonds)

Pour des informations pratiques : site internet www.rafp.fr

Toute l'information en ligne sur le régime, possibilité d'abonnement gratuit pour suivre l'actualité du régime.